2S CARROSSERIE
S.A.S. au capital de 10.000,00€
Siège social au 7, Route de Massy
91160 CHAMPLAN
R.C.S. EVRY n°983 625 898

PROCES-VERBAL
de l'assemblée générale ordinaire annuelle
du 29/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 mai à 9.00 heures, les actionnaires de la société, se sont réunis à CHAMPLAN 91160 – 7, Route de Massy convocation du Président en date du 29/04/2026.

L'assemblée est présidée par M. JAOUAD Samy en qualité de président.

Le président constate que tous les associés sont présents, à savoir :

M. JAOUAD Samy	propriétaire de 50 actions ;
M. BEN HASSINE Selim	propriétaire de 50 actions ;

Total des actions présentes ou représentées : 100 actions soit la totalité du capital social.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des documents déposés sur le bureau du président :

- le rapport de gestion relatif aux opérations de l'exercice écoulé ;
- le rapport spécial du gérant relatif aux conventions intervenues en vertu de l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan, ainsi que l'annexe de l'exercice écoulé ;
- Le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

Monsieur le Président indique que les documents requis par la loi ont été adressés aux actionnaires quinze jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration. Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- examen des comptes de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- quitus à la gérance ;
- approbation des charges non déductibles ;
- affectation des résultats de l'exercice ;
- conventions de l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- questions diverses ;
- pouvoirs pour effectuer les formalités légales.

Il donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre les débats.

Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport du gérant relatif à l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31/12/2025, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Dès lors, quitus de sa gestion est donné au président pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de 8.911,92 Euros de la manière suivante :

- Affectation en report à nouveau débiteur de l'intégralité de la perte, soit 8.911,92 Euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

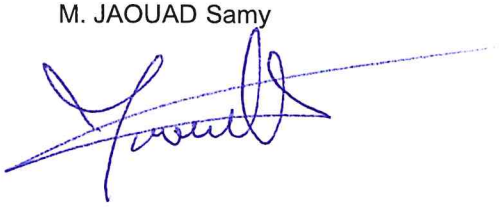
Après lecture du rapport de la gérance, l'assemblée prend acte de ce qu'aucune convention relevant de l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

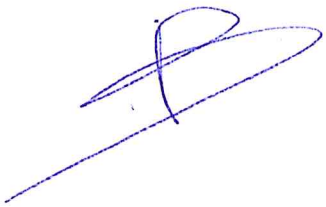
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidence et les associés présents.

Fait à CHAMPLAN,
Le 29/05/2026

Président-actionnaire
M. JAOUAD Samy



Actionnaire
BEN HASSINE Selim



2026

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD **2026**

cerfa

N° 15948 * 08

Formulaire obligatoire (article 302 septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise	2S CARROSSERIE	Néant ☐*
Adresse de l'entreprise	7 route de Massy 91160 CHAMPLAN	

SIRET 9 8 3 6 2 5 8 9 8 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 3

Exercice N clos le 31 12 2025

ACTIF			Brut 1	Amortissements – Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial * 010		012	
		Autres * 014		016	
	Immobilisations corporelles *	028		030	
	Immobilisations financières * (1)	040	9 500	042	9 500
	Total I (5)	044	9 500	048	9 500
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	STOCKS Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) Clients et comptes rattachés *	068	18 815	070	18 815
	Créances (2) Autres * (3)	072	4 247	074	4 247
	Charges constatées d'avance *	092		094	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	12 898	086	12 898
	Total II	096	35 961	098	35 961
	Total général (I + II)	110	45 461	112	45 461

PASSIF			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) * 131	132	
	Report à nouveau	134	(32 604)
	Résultat de l'exercice	136	(8 912)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(31 516)
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	25 484
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) 169 10 722	172	13 992
	Comptes courants d'associés	173	37 086
	Autres dettes	175	415
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	76 978
	Total général (I + II + III)	180	45 461

RENVOIS						
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifié Conforme

EBP Informatique 2026

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** DGFiP N° 2033-B-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SAS 2S CARROSSERIE** — Néant ☐ * — Exercice N clos le **31 12 2025**

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *				209	210
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214
	Services *		217		218 **157 986**
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
Production immobilisée *					224
Subventions d'exploitations reçues					226
Autres produits					230 **31**
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232 **158 018**

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234
Variation de stocks (marchandises) *				236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238 **33 381**
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)				242 **92 502**
Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243	1 778	)	244 **2 124**
Rémunérations du personnel *				250 **32 512**
Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant	380		)	252 **6 356**
Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255		)	254
Dotations aux dépréciations				256
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262 **37**
Autres charges { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		}	
Total des charges d'exploitation (II)				264 **166 912**

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)		270	**(8 895)**
Produits financiers (III) 280	**Charges financières (V)**	294	**17**
Produits exceptionnels (IV)		290	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 *octies*) * 347		300	
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 *quinquies* D) * 348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)		306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)		310	**(8 912)**

B – RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 **8 912**

RÉINTÉGRATIONS

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles					318	
Provisions non déductibles *					322	
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)					324	
Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 *sexies* D) *	249	) 251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	

DÉDUCTIONS

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Entreprises nouvelles (44 *sexies*)	986		ZFU – TE (44 *octies* A)	987	342	
			JEI (44 *sexies* A)	989		
ZRD (44 *terdecies*) *	127		ZRR (44 *quindecies*)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*) *	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) (art.44 *quindecies* A) *	181		
ZFANG (44 *quaterdecies*) *	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
BUD (44 *sexdecies*) *	992		Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*) *	993		
Dont divers — Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350	
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies)*				655		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* A)				643		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* B)				645		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* C)				647		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 *decies* D)				648		
Dont divers — Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641		
Dont divers — Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990		
Dont divers — Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649		

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352		354	**8 912**
Déficits — Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356			
Déficits — Déficits antérieurs reportables * ..... **32..604** ..... dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370		372	**8 912**

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

EBP Informatique 2026

EBP COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉE DE L'EXERCICE 2033B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

Libellé	Montant

EBP Informatique 2026

EBP COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉE DE L'EXERCICE 2033B-SD

EXTENSION 2

DIVERS À DÉDUIRE

Libellé	Montant

EBP Informatique 2026

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

③ **IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES** DGFiP N° 2033-C-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **SAS 2S CARROSSERIE** Néant ☐*

I IMMOBILISATIONS – ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	9 500	482		484		486	9 500	
TOTAL		490	9 500	492		494		496	9 500	

II AMORTISSEMENTS – IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values – Court terme*	Long terme – 19 %	Long terme – 15 % ou 12,8 %	Long terme – 0 %
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

EBP Informatique 2026

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS**

DGFiP N° 2033-D-SD **2026**

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **2S CARROSSERIE**

Néant ☐*

I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
	TOTAL	680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immobilisations Incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Installations techniques, matériel et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		**32 604**
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés			983		
Déficits reportables			984		**32 604**
Déficits de l'exercice			860		**8 912**
Total des déficits restant à reporter			870		**41 516**

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée			374	**31 692**
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	**23 441**
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice *			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies* du CGI *			397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		**8 912**
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

EBP Informatique 2026

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE** DGFiP N° 2033-E-SD **2026**

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **2S CARROSSERIE** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2025 et clos le : 31/12/2025 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	1
	Dont apprentis	657	
	Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	157 986
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
	TOTAL 1	106	157 986
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	31
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		113	
Variation positive des stocks		111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	31
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	33 381
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	20 502
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	37
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	53 920
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	**(Total 1 + Total 2 - Total 3)**	137	104 098
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF		117	104 098

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.

Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	157 986	Effectifs au sens de la CVAE *	023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence	024		016		
Date de cessation					

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

EBP Informatique 2026

⑥ **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFiP N° 2033-F-SD **2026**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 / 1 (1) Néant ☐*

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31/12/2025 SIREN 983625898

Dénomination de l'entreprise 2S CARROSSERIE

Adresse (voie) 7 route de Massy

Code postal 91160 Ville CHAMPLAN

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom de famille JAOUAD | Prénom(s) Samy | Nom d'usage | % de détention 50 | Nb de parts ou actions 50 | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Titre (2) M | Nom de famille BEN HASSINE | Prénom(s) Selim | Nom d'usage | % de détention 50 | Nb de parts ou actions 50 | Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EBP Informatique 2026